

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-816-598 du 27/05/2019

**APPEL A CANDIDATURE : RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT EN MILIEU  
PENITENTIAIRE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement - Tel : 04 42 91 74 39 - [william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr](mailto:william.lopez-palacios@ac-aix-marseille.fr)

Le poste d'enseignant - responsable local de l'enseignement au centre pénitentiaire d'Avignon – Le Pontet est à pourvoir à la rentrée scolaire 2019.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Veillez noter que les candidatures doivent être adressées par la voie hiérarchique à Madame l'IEA-ASH du Vaucluse ([ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr)) et Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, ([lionel.negre@justice.fr](mailto:lionel.negre@justice.fr)), au plus tard le 04/06/2019.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE

Année 2019/2020

FICHE DE POSTE		
Année 2019/2020		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant – Responsable local de l’enseignement au centre pénitentiaire d’Avignon-Le Pontet</b>
	PLACE DU POSTE	L’enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d’enseignement (ULE), dans le cadre de l’unité pédagogique régionale (UPR). L’équipe se compose de 4 enseignants titulaires dont un responsable local de l’enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenues hommes mineurs et majeurs.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L’enseignement en milieu pénitentiaire s’inscrit dans une perspective d’éducation permanente, de poursuite ou de reprise d’un cursus de formation et de préparation d’un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle ( <b>circulaire n°2011-239 du 08/12/2011</b> ).
	MISSIONS	L’enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l’accueil où le repérage de l’illettrisme est systématique jusqu’à la préparation à la sortie.  Ainsi, l’enseignement s’inscrit dans la mission essentielle de service public d’éducation qui est : <ul style="list-style-type: none"><li>• de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,</li><li>• de permettre aux personnes d’acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l’exercice de responsabilités citoyennes,</li><li>• de préparer les diplômes ou de chercher les moyens de validation de compétences les plus pertinents pour préparer la sortie (dans le meilleur des cas, vers une reprise de scolarité pour les plus jeunes).</li></ul>
	FONCTIONS	Le responsable local de l’enseignement, RLE, organise le service de l’enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention (répartition de l’offre pédagogique, constitution des groupes d’élèves, organisation des examens, animation de l’équipe pédagogique). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l’établissement pénitentiaire en participant aux instances propres de la maison d’arrêt.  Le RLE a une décharge de service, arrêtée par le directeur de l’UPR, pour mener à bien ses missions.  Le centre pénitentiaire du Pontet-Avignon est un établissement pénitentiaire de 574 places théoriques accueillant des hommes mineurs et majeurs.  Le RLE doit jouer un rôle prépondérant dans le suivi des mineurs et de leur rescolarisation.

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'adapter à ce milieu spécifique.</li> <li>- exercer auprès d'un public à exigences particulières.</li> <li>- construire un projet pédagogique.</li> <li>- animer une équipe.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Ce poste est ouvert aux enseignants du premier et du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée <b>ou</b> justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Une formation nationale d'adaptation au poste est proposée. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>La durée hebdomadaire d'enseignement est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé au-delà de 36 semaines.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions.</p> <p>La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.</p> <p>Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, <u>par la voie hiérarchique</u> à Madame l'IEN-ASH du Vaucluse (<a href="mailto:ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr">ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr</a>) et Monsieur le Proviseur, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, (<a href="mailto:lionel.negre@justice.fr">lionel.negre@justice.fr</a>), <b>au plus tard le 04/06/2019.</b></p> <p>La commission est prévue le <b>07/06/2019 au mess (CP LE PONTET)</b></p>
<p>Une information complémentaire est accessible à l'adresse <a href="http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr">http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr</a></p>		